

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG  
COMMUNE DE HOMMARTING**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE ORDINAIRE du 19 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 19 novembre 2019, à 20 heures, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 12 novembre 2019.

**Nombre des Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12**

**Présents : FROMANT Gilbert, SIFFERT Francis, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, CHARTON Carine, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, JAECK Raymond, WILHELM Bruno, WURTH Nadia, MAZERAND-STOCKY Laurence,**

**Excusés : JUNGSMANN Frédéric, FISCHER Jean-Marie, LEININGER André,**

**Secrétaire de séance : JAECK Raymond**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Nomination d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès – verbal de la séance du 09 septembre 2019
- 3° Echange de terrains (Commune de HOMMARTING / GFA DES BAS PRES)
- 4° Achat d'un terrain cadastré section 07, n° 324
- 5° Acquisition maison SEYER et démolition
- 6° Convention de servitude ENEDIS pour des travaux d'extension électrique Rue Bellevue
- 7° Modification du montant du loyer (appartement 27 rue des Vosges)
- 8° Fêtes et cérémonies
- 9° Divers

\*\*\*

2019-06-057 Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Raymond JAECK en qualité de secrétaire de séance.

2019-06-058 Approbation du procès – verbal de la séance du 09 septembre 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 09 septembre 2019, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2019-06-059 Echange de terrains  
Commune de HOMMARTING / GFA DES BAS PRES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'échanger le terrain communal, cadastré section 08, parcelle n° 451, d'une superficie de 5,70 ares en contrepartie d'un terrain appartenant au GFA DES BAS PRES, cadastré section 07, parcelle n° 321, d'une superficie de 7,31 ares.

Les relevés de propriétés ainsi que les plans sont annexés au présent document.

Le Maire précise que le Gérant du GFA DES BAS PRES, Monsieur Dominique WEBER, a donné son accord quant à cet échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE et AUTORISE le Maire à échanger le terrain communal, cadastré section 08, parcelle n° 451, d'une superficie de 5,70 ares en contrepartie d'un terrain appartenant au GFA DES BAS PRES, cadastré section 07, parcelle n° 321, d'une superficie de 7,31 ares.
- AUTORISE et CHARGE le Maire à signer l'acte d'échange ainsi que l'ensemble des pièces relatives au dossier.

2019-06-060 Achat d'un terrain cadastré section 07, n° 324

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'achat d'un terrain situé Rue de la Chapelle, cadastré Commune de HOMMARTING, section 7, n°324, d'une superficie de 10,40 ares, appartenant à Madame Marie - Cécile SIQUOIR ainsi qu'à ses enfants (bien en indivision). Un relevé de propriété est joint en annexe.

Le prix de vente est fixé à 385 € / l'are, soit 4 004 € la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE et AUTORISE le Maire à acquérir le terrain situé Rue de la Chapelle, cadastré Commune de HOMMARTING, section 7, n°324, d'une superficie de 10,40 ares, appartenant aux Consorts SIQUOIR,
- NOTE que le prix de vente du bien est : 4 004 €,
- DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires au Budget Principal,
- AUTORISE et CHARGE le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que l'ensemble des pièces relatives au dossier.

2019-06-061 Acquisition immobilière  
Bien situé 3 Place des Marronniers à HOMMARTING  
Cadastré section 02, n° 09

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de la maison située n° 3 Place des Marronniers à HOMMARTING, cadastrée section 02, parcelle n° 09, pour un montant de 5 500 euros.

Cet immeuble appartient à la Famille SEYER Georgette. Il est mis en vente par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Le Maire rappelle que la Commune avait mis en œuvre, le 18/07/2013, une procédure de péril imminent à l'encontre de cet immeuble. Cette habitation, inoccupée à ce jour, est à l'état d'abandon et présente un caractère dangereux pour la sécurité des voisins et riverains, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ce bien en vue de procéder à sa démolition. Il sera également nécessaire d'établir des travaux de reconstruction du mur mitoyen ainsi que l'enduit de celui-ci.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que ce terrain pourra, dans un second temps, être mis en vente comme place à bâtir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE et AUTORISE le Maire à acquérir le bien situé n° 3 Place des Marronniers HOMMARTING, cadastrée section 02, parcelle n° 09, appartenant à la Famille SEYER Georgette, pour un montant de 5 500 euros,
- PRECISE que cet immeuble est vétuste et présente un caractère dangereux,
- DECIDE de la démolition de cet immeuble,
- DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires au Budget Principal,
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente ainsi que l'ensemble des pièces relatives au dossier.

2019-06-062 Convention de servitudes avec ENEDIS  
Extension réseau électrique Rue Bellevue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une extension du réseau électrique est nécessaire, Rue Bellevue, dans le cadre d'une construction d'une maison individuelle.

Ces travaux auront lieu sur un terrain communal, cadastré section 03, n° 61, lieu-dit Bouracker.

Pour permettre et autoriser la réalisation des travaux, une convention de servitudes est à signer avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE la réalisation des travaux d'extension électrique, Rue Bellevue, sur le terrain communal, cadastré section 03, n° 61, lieu-dit Bouracker.
- AUTORISE et CHARGE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS ainsi que l'ensemble des pièces relatives au dossier.

2019-06-063 Avance sur charges  
Appartement occupé par Madame PRIVAT  
Immeuble communal 27 rue des Vosges

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, la proposition de Madame Zora PRIVAT, locataire d'un appartement au sein de l'immeuble communal situé 27 rue des Vosges, d'augmenter de 20 euros par mois le montant du loyer, pour tenir compte de la consommation d'eau et l'électricité en commun (couloir d'accès aux appartements).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de Madame PRIVAT,
- décide de fixer l'avance sur charges à 20 € par mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en plus du loyer mensuel (300 €).
- précise que l'avance sur charges pourra varier en fonction de la consommation réelle de l'eau et d'électricité.

2019-06-064 Fêtes et cérémonies

Les fêtes et cérémonies à venir sont :

- vendredi 06 décembre 2019 : passage de Saint Nicolas à l'école, à partir de 9h30.
- vendredi 20 décembre 2019 : fête de Noël des enfants, organisée à la salle polyvalente, à 18h30.

2019-06-065 Divers

Les points suivants sont évoqués :

- un conseil d'école s'est déroulé le lundi 18 novembre 2019, à 19 heures. Madame Marthe FROELIGER, Adjointe au Maire, a représenté la Commune lors de cette réunion et informe les conseillers des sujets discutés ainsi que les demandes des enseignantes.
- Plusieurs membres du conseil municipal suggèrent la réalisation d'un inventaire complet des équipements des salles communales.

\*\*\*

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h30.

Délibération rendue exécutoire

Pour extrait conforme

HOMMARTING, le 22 novembre 2019

Le Maire,

Jean-Louis NISSE

